La Gazette de Meigneux

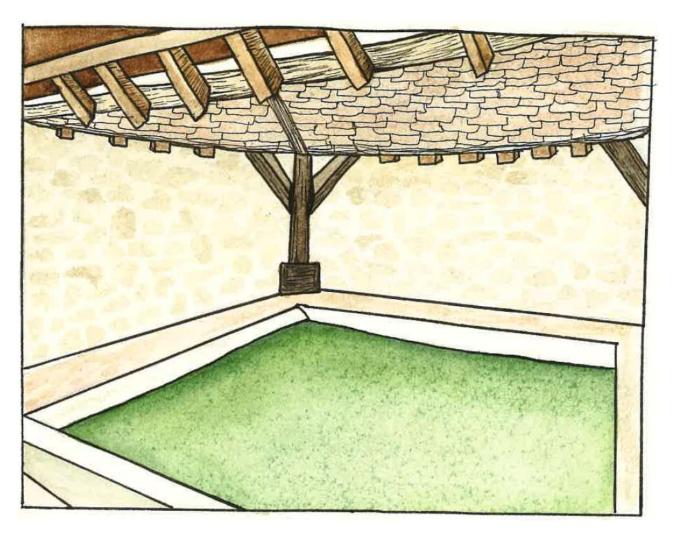


Illustration faite par Anaïs

Sommaire

Le mot de Madame le Maire	4
Contacter le secrétariat de la mairie	4
Elagage et entretien des haies	5
Stationnement et sécurité	6
Troubles du voisinage	6
Projets et réalisations	7
La boîte à livres	7
La maison des associations	7
La réfection du clocher et de la toiture de l'église	8
La route des verrines	8
Renouvellement de certaines plaques de rues	8
Le panneau d'affichage	9
Déploiement de la fibre	10
La nouvelle station d'épuration	11
Les manifestations de la mairie et de l'AMI	12
Le pot de la mairie du vendredi 10 septembre 2021	12
Le repas du 14 Juillet 2021	13
La célébration du 19 juin 2021	14
Lire sous le Tilleul	14
La cérémonie du 08 mai	15
La chorale	15
L'atelier de décoration de Pâques	15
La vaccination anti COVID – La 3ème dose	16
Les commandes de fioul	16
Calendrier des prochaines manifestations (mairie et association AMI)	17
Le tour de l'avenir 2021	18
Job d'été	19
L'ancien tracteur de la commune	21
Les souvenirs d'André	22
Souvenir du naufrage	24

Exploitation des données du radar	25
Remerciements	26
Services	26
Le panier de légumes	26
La livraison de fromages	26
La livraison de pain	26
Etat civil	27
Naissances	27
Baptêmes civils	27
Mariages	27
Pacs	27
Décès	27
Entreprises du territoire	28

Le mot de Madame le Maire

Chers Meigneusiennes et Meigneusiens,

Voici la rentrée arrivée et ses nouveautés.



Le journal communal change de nom, il s'appelle désormais la « gazette de Meigneux ». Celle-ci reprend des informations administratives, les projets réalisés, ceux en cours ainsi que bien d'autres articles retraçant la vie de notre village.

Vous trouverez un point important sur vos obligations en matière d'élagage et de stationnement. Nombre d'administrés me font part de leur mécontentement, alors afin d'éviter les procédures longues et coûteuses, les litiges entre voisins et une effusion de noms d'oiseaux[©], il est temps que chacun d'entre nous prenne ses responsabilités.

Je compte vraiment sur votre civisme pour que Meigneux reste un village tranquille et convivial. La crise sanitaire et la crise économique sont suffisamment présentes pour nous miner le moral, alors ne rajoutons pas d'autres problèmes.

Je vous souhaite une bonne lecture et n'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques pour que nous puissions nous améliorer.

A très bientôt.

Véronique Samson Le Maire

Rappel: pour contacter la mairie:

Important: Suite au changement de fournisseur d'accès internet, la mairie dispose d'une nouvelle adresse mail qui est : mairie.de.meigneux@amail.com.

Claire, notre secrétaire, est présente à la mairie :

- les lundis après-midi de 14h00 à 17h30
- les mardis de 9h00 à 17h30
- les vendredis de 9h00 à 19h00 (permanence de 17h à 19h)



Elle est joignable au 01.60.67.31.66 ou par email (mairie.de.meigneux@gmail.com) ou au 06.79.08.75.40

Elagage et entretien des haies

En cette fin de période estivale, la verdure des jardins a bien poussé. Nous arrivons maintenant à la période de repos végétatif (octobre).

Nous rappelons qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations.

Art.671 du code civil : Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Art. R 116-2-5° du Code de la voirie routière : Seront punis d'une amende ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.

Les riverains ont l'obligation de :

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies et branches à l'aplomb des limites de voies publiques ou privées avec une hauteur limitée à 2 mètres
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphone, éclairage public...)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public



Nous allons réaliser prochainement un bilan sur le linéaire de haies et plantations privées qui ne seraient pas élaguées. C'est pourquoi il vous est demandé, si vous êtes bien entendu concernés, d'intervenir dans les meilleurs délais.

Madame le Maire peut le cas échéant contraindre à élaguer en adressant une injonction à le faire. Sans résultat, elle pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais étant alors automatiquement à la charge des propriétaires. Une amende est également prévue dans l'Art. 116-2 du code de la voirie routière.

Nous souhaitons bien évidemment ne pas en arriver à ce stade, c'est pourquoi nous comptons tous sur votre civisme.

Stationnement et sécurité

Lors de nos deux derniers bulletins communaux, nous vous rappelions que le stationnement sur les trottoirs peut être dangereux, générer des situations accidentogènes et dégrade les trottoirs. Les cars scolaires, les éboueurs, les camions et les tracteurs ont parfois bien des difficultés à emprunter les routes encombrées. Un effort avait pourtant été demandé afin de respecter l'espace public, mais nous avons constaté que très peu d'habitants ont entendu notre demande.

Pour rappel, le stationnement sur trottoir est rigoureusement illégal quand il est "sauvage".

Le Maire ayant autorité de pouvoir peut en arriver aux sanctions. Afin d'éviter un rappel à l'ordre, merci de prendre vos dispositions afin que les véhicules soient garés dans vos propriétés.

Troubles du voisinage

Contrairement à une idée largement répandue, il n'existe pas d'heure qui autorise à faire du bruit. Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores qui peuvent porter atteinte à notre santé (stress, fatigue, hypertension artérielle...). Ils constituent aussi un préjudice à la qualité de vie de chacun et peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Petites fêtes: Qu'elles soient diurnes ou nocturnes, celles-ci ne doivent pas conduire à une interdiction totale de soirée ou de fête chez soi dès lors qu'elles ne sont pas trop fréquentes et qu'il n'y a pas d'abus. Nous vous invitons, afin de prévenir d'éventuels litiges de voisinage, à rédiger une lettre pour prévenir vos voisins d'une soirée.

Entretien des espaces verts : L'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse...) est autorisée de 08h à 12h et de 14h à 20h du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 19h le samedi et de 10h à 12h le dimanche.

Animaux domestiques: Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité et la santé des voisins, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Il est interdit de laisser aboyer un chien dans un logement, dans un jardin, une cour, sans que le responsable ne puisse à tout moment faire cesser les aboiements. Les chiens de garde doivent avoir subi un dressage tel qu'ils n'aboient qu'en cas de tentative d'effraction.

Pour la tranquillité de toutes et de tous, nous vous invitons à suivre ces quelques règles de la vie courante.

Projets et réalisations

La boîte à livres

La boîte à livres a bénéficié d'un coup d'éclat grâce à l'installation de nouvelles étagères. Un Meigneusien, Monsieur Régis ARNAUD, a fait don à la mairie d'une importante quantité d'étagères qui ont servi à aménager la maison des associations et l'atelier communal.

Un grand merci à Mr ARNAUD.

<u>Petit rappel</u>: si vous avez une grande quantité de livres à déposer, il est préférable de les apporter au secrétariat de mairie. Nous nous chargerons de les donner à Mme Guillaume qui gère le stock d'une main de maître.







La maison des associations

Située juste à côté de la salle communale, la maison des associations commence à prendre de l'allure.

Les travaux ont débuté cet été car il fallait attendre l'accord des subventions avant tout.

Monsieur Christophe Lépicier a remplacé les fenêtres et les portes existantes par des huisseries en PVC.

Monsieur Frédéric Lepetit reprend la totalité de l'installation électrique afin de la mettre aux normes et a mis en place un système de ventilation pour assainir les murs (VMC).

Dès que cela sera terminé, l'équipe municipale ainsi que les Meigneusiens qui le souhaiteront pourront refaire la décoration intérieure (enduit, peinture, papier peint...).

La réfection du clocher et de la toiture de l'église

Bien que nous ayons reçu l'accord du versement de subventions cette année, l'entreprise BRAQUEMOND, qui a été retenue pour ces travaux, ne pourra intervenir qu'en 2022.

Il nous faudra donc patienter encore un peu avant de revoir notre église parée de ses plus belles tuiles et ardoises.

La route des verrines

L'entreprise EIFFAGE a rebouché les trous de la route des verrines (route qui va de Meigneux à Sognolles).

D'importants nids de poule s'étaient formés depuis quelques temps, rendant cette route dangereuse pour les jantes des voitures.

Afin de ne pas laisser cette voirie se détériorer encore plus pendant le prochain hiver, de l'enrobé a été posé permettant ainsi la stabilisation du revêtement.

Renouvellement de certaines plaques de rues

Plusieurs plaques de rue étaient abimées, nous avons donc procédé à leur remplacement.

Avant:















Le panneau d'affichage

Durant l'été, Lukas a restauré le panneau en bois situé sur la place de l'église.

Ce panneau a pour but de présenter la carte des chemins de randonnée du secteur. Nous avons profité de cette restauration pour créer, au verso, le nouveau panneau d'affichage de la commune.

N'hésitez pas à y jeter un œil car nous y accrochons les différentes affiches des manifestations locales.

Quelques photos des travaux et du résultat :









Déploiement de la fibre

Nous l'attendions tous depuis plusieurs années et comme vous avez pu le constater la fibre est enfin opérationnelle depuis la mi-mai dans notre village.

Pour ceux qui ont eu le bonheur de pouvoir basculer sur ce nouveau mode de distribution, vous avez pu vous rendre compte que l'accès haut débit apportait une petite révolution dans nos moyens de communication, de divertissement et d'accès au télétravail.

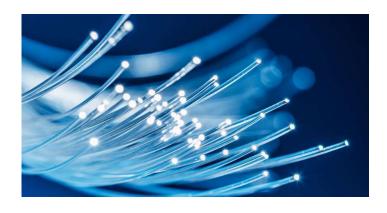
Si vous n'avez pas encore franchi ce cap, et vous souhaitez le faire, vous pouvez vous rendre sur le site www.covage.com. Ce lien permet de laisser ses coordonnées pour être recontacté par les opérateurs partenaires du réseau. Vous pouvez également contacter directement les FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) présents sur la commune :

- www.coriolis.com / 09 70 71 55 55
- www.k-net.fr / 09 72 350 350
- www.lafibrevideofutur.com / 01 86 56 56 56
- www.nordnet.com / 3420
- www.orange.fr / 3900 ou boutique
- www.ozone.net / 0 973 01 1000
- <u>www.bouyguestelecom.fr</u> / 1064

Dans la continuité de Bouygues Télécom qui vient d'intégrer la liste des fournisseurs, SFR et FREE devraient être disponibles d'ici la fin de l'année.

Conseil important : il est préférable de ne pas résilier son abonnement actuel, avant de disposer d'un accès à la fibre activé et opérationnel.

Nous n'oublions pas ceux qui rencontrent des problèmes de raccordement. N'hésitez pas à en faire part à la mairie.



La nouvelle station d'épuration

Les travaux pour la mise en place de notre nouveau système d'assainissement collectif ont débuté le 04 aout 2021. L'ensemble du chantier avance plutôt bien, il n'y a pour le moment aucun retard annoncé.

Point d'avancement à ce jour :

- Le terrassement est terminé
- Les bâchées ont été posées sur les 2 bassins
- Les drains de collecte ont été posés sur les 2 bassins
- Les chasses ont également été posées
- Diffuseurs posés sur les 2 bassins
- Bâchée du bassin n° 1 recouverte
- Chemin d'accès
- Les travaux vont se poursuivre avec la pose d'un bypass en cas de soucis sur un des bassins

En parallèle, les travaux pour la réhabilitation des collecteurs vont démarrer.

Quelques photos de l'avancée des travaux (retrouvez plus d'informations sur le site) :









Les manifestations de la mairie et de l'AMI

Le pot de la mairie du vendredi 10 septembre 2021

Un grand merci à tous ceux qui sont venus partager ce moment convivial à la salle communale.

L'équipe municipale et le Maire ont été très touchés de votre participation et se sont rendu compte que ces rencontres entre Meigneusiens vous tenaient à cœur.

Malgré cette crise sanitaire qui n'en finit pas, nous espérons pouvoir continuer à organiser ces moments de joie et de partage avec vous.

Les plats préparés par plusieurs d'entre vous ont été très appréciés de tous (cakes, tarte aux poivrons, flan pâtissier...). Un remerciement à Claire pour la qualité du punch.

Merci à vous tous et à bientôt.







Le repas du 14 Juillet 2021

L'AMI remercie tous les Meigneusiennes et Meigneusiens qui ont participé au repas du 14 Juillet ainsi qu'aux animations qui ont suivi (concours de pétanque, jeux de société,...).

La bonne humeur, la convivialité et le partage étaient au rendez-vous.













La célébration du 19 juin 2021

Cela faisait bien longtemps que l'église du village n'avait plus réuni ses fidèles. Voilà chose faite.

Nous espérons que cela se reproduira plus fréquemment et que vous serez nombreux à venir.

Nous avons pu durant cet office admirer le nouvel autel de l'église qui a été gracieusement offert par un habitant de Meigneux. Un autel simple et élégant tout comme cette église Notre Dame De Lorette.







Lire sous le Tilleul

La première édition de « Lire sous le Tilleul » a eu lieu le samedi 05 juin. Merci à Madame HILY et Madame POISSONNIER pour l'organisation de cet évènement, ainsi qu'aux participants. Espérons que le second rassemble plus de lecteurs.



La cérémonie du 08 mai

Merci aux Meigneusiens qui se sont joints à la commémoration du soixante-seizième anniversaire de l'Armistice qui a mis fin à la guerre de 1939/1945.

A cette occasion, une gerbe a été déposée au monument aux Morts de la commune.



La chorale

Vous avez sans doute lu notre petit bulletin d'information concernant la mise en place d'une chorale.

Une chorale sans prétention, mais qui aura pour objectif de nous amuser.

Une réunion se tiendra le jeudi 14 octobre 2021 à 19 heures à la mairie afin d'en définir son organisation et son contenu.

N'ayez pas peur ! Plus on sera de fous, plus on s'amurera.

L'atelier de décoration de Pâques

Les ateliers ont redémarré les mercredis et vendredis après-midi.

N'hésitez pas à en pousser la porte, vous pourrez participer à la création de belles scénettes (comme celles-ci-dessous), et développer votre côté artistique en effectuant des activités de dessin, peinture, bricolage ...



La vaccination anti COVID – La 3ème dose

Une dose de rappel est prévue pour les plus fragiles et les personnes âgées de 65 ans et plus.

Elle concerne:

- les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et des unités de soins de longue durée (USLD) ;
- les personnes de plus de 65 ans ;
- les personnes à très haut risque de forme grave ;
- les personnes présentant des pathologies facteurs de risque de forme grave, selon la classification établie par la Haute Autorité de santé (HAS);
- les personnes sévèrement immunodéprimées ;
- les personnes ayant reçu le vaccin Janssen.

Ces publics dont le parcours vaccinal est complet sont prioritaires pour recevoir une dose de rappel avec un vaccin contre la Covid-19 à ARN messager (BioNTech-Pfizer ou Moderna).

La mairie ne souhaite pas intervenir dans cette nouvelle campagne car nous devons respecter le secret médical et ne pouvons vous demander si vous faites partie des personnes ciblées.

Les centres de vaccination n'étant plus surchargés, nous vous laissons le soin de vous rapprocher d'eux, de votre infirmier ou de votre médecin traitant.

Les commandes de fioul

Nous vous rappelons que la mairie procède chaque année à une commande groupée de fioul. Cela nous permet d'obtenir un tarif préférentiel et une livraison organisée.

Les commandes se font principalement en janvier/février et en juin/juillet.

Inscrivez-vous auprès du secrétariat si cela vous intéresse.

Calendrier des prochaines manifestations (mairie et association AMI)

(Sous réserve des éventuelles restrictions sanitaires)

• 2 octobre 2021 : repas des voisins (AMI)
• 10 octobre 2021 : course cycliste organisée par le Vélo club de St Mammès
• 31 octobre 2021 : Halloween
• 7 novembre 2021 : initiation aux gestes qui sauvent
• 11 novembre 2021 : commémoration de l'armistice
• 19 novembre 2021 : soirée Beaujolais (AMI)
• 21 novembre 2021 : goûter des Anciens
• 9 janvier 2022 : galette et vœux du maire

• 23 janvier 2022 : loto (AMI)

Le Tour de l'Avenir 2021

A l'occasion de sa 57ème édition, le Tour de l'Avenir, qui réunit les meilleurs jeunes espoirs du cyclisme mondial de moins de 23 ans, a traversé la commune de Meigneux le lundi 26 août 2021.

Nombreux ont été les Meigneusiens à venir encourager les futurs champions précédés par une caravane publicitaire pour la plus grande joie des petits et des grands.







Job d'été

Comme l'an dernier, Lukas, notre cantonnier saisonnier, a œuvré pendant six semaines pour embellir notre village.

Voici une liste non exhaustive des tâches accomplies :

- Peinture de la salle du conseil,
- Réfection et peinture de la Marianne,
- Lasure du porche de la salle des fêtes,
- Restauration du panneau d'affichage,
- Remise en état du petit pont vers le lavoir (Merci à Hervé Desmarest et Eric Marcherat pour leur participation),
- Rangement de l'atelier,
- Remplacement des étagères de la boîte à livres,
- Décapage au karcher des marches de l'église,
- Pulvérisation d'un produit antimousse sur les chapeaux du muret et sur les allées devant la mairie,
- Entretien du cimetière,
- Gestion du Tour de l'avenir,
- Nettoyage des panneaux de signalisation et des miroirs,
- Désherbage des caniveaux,
- Débroussaillage du talus jusqu'au cimetière,
- Peinture des lettres du monument aux morts,
- Nettoyage du lavoir et élagage,
- ...

Merci Lukas pour ta motivation et félicitations pour le travail accompli avec efficacité.















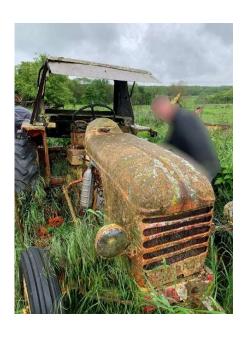


L'ancien tracteur de la commune

Après avoir servi de nombreuses années à l'entretien de la commune, le tracteur Renault R7052 a trouvé son nouveau propriétaire.

Deux demandes écrites ont été réceptionnées à la mairie et l'enveloppe contenant la meilleure proposition a remporté l'acquisition.

Félicitations à l'acquéreur Mr MAURY de l'Yonne.





Les souvenirs d'André

Comme nous vous l'avions annoncé dans la dernière édition de notre journal, nous avons rencontré en début d'année notre doyen André Pauwels qui a gentiment accepté de nous parler de sa vie et de Meigneux.

Très alerte et vif d'esprit, André nous a fait partager de très nombreux souvenirs de la vie à Meigneux depuis son arrivée dans le village au début des années 1930.



Episode 1 : l'arrivée d'une famille flamande à Meigneux.

André est né à Roubaix en 1925 dans une famille flamande. Son père travaillait à la Manutention de Croix dans le département du Nord et sa mère était employée à la filature de Roubaix.

L'arrivée de la famille en Seine-et-Marne remonte à 1928 quand les grands-parents maternels d'André ont quitté la Belgique pour venir s'installer à Liverdy en Brie où ils ont repris l'exploitation d'une ferme.

A cette époque, de nombreux Belges sont venus en France, en particulier dans les campagnes qui manquaient cruellement de main d'œuvre après les pertes humaines effroyables de la Première Guerre mondiale.

C'est ainsi que toute la famille Pauwels s'est retrouvée dans la Brie : grands-parents, oncles, tantes, et le petit André et ses parents ! La famille comptait également parmi ses membres Robert Dubuisson, le père de Christian, notre regretté garde-champêtre.

En 1932, la famille a quitté Liverdy pour reprendre l'exploitation d'une ferme à Valjouan. C'est l'époque où André est entré à l'école à Villeneuve les Bordes. Ses parents ont rapidement reçu la visite de l'instituteur qui leur a dit : « il est bien gentil, votre garçon, mais je ne comprends rien à ce qu'il dit ! ». En effet, André ne parlait que flamand et a dû apprendre le français à l'école.

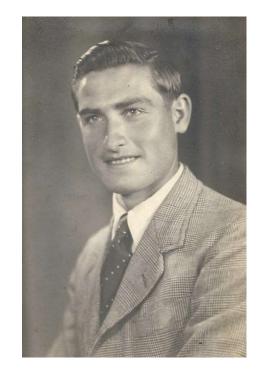
Dans le sillage de la crise économique mondiale de 1929, les affaires de la famille n'ont malheureusement pas prospéré comme ce qui était espéré et une partie d'entre eux a choisi de rentrer en Belgique.

Les parents d'André ont également souhaité repartir dans le Nord, mais le père n'a pas pu reprendre son poste à la Manutention de Croix car il était désormais considéré comme agriculteur. Il a donc trouvé un emploi d'ouvrier agricole chez des cultivateurs installés à Châtres près de Tournan en Brie.

Et Meigneux dans tout ça ? Et bien, l'installation s'est faite en 1936 lorsque le père d'André, qui connaissait le régisseur d'une ferme à Meigneux, a été recruté par le propriétaire, monsieur Kloess qui vivait avec son épouse au « château », c'est-à-dire dans la grande maison située à l'entrée du village.

André se souvient que ce monsieur était professeur et qu'il connaissait sept langues étrangères, et se rappelle aussi avec émotion madame Kloess qui lui apportera par la suite un soutien important dans le cadre de sa scolarité.

Mais nous verrons cela au prochain épisode!



A nos lecteurs: à l'avenir, nous ne manquerons pas de solliciter les habitants de Meigneux qui souhaiteraient partager leurs souvenirs et anecdotes sur l'histoire du village.

Souvenir du naufrage du Gallia Épisode dramatique de la Grande Guerre

Dans le cadre de notre travail de recensement et de mise à jour des concessions et du plan du cimetière, mais aussi à la demande d'une association d'anciens combattants, nous avons procédé à la vérification des emplacements des tombes des soldats de Meigneux morts pour la France pendant la Première guerre mondiale.

Deux d'entre eux reposent respectivement dans les cimetières de Rancourt (Somme) et de Prunay (Marne). Tous les autres sont enterrés à Meigneux dans des tombes qui, pour certaines, portent la mention « Mort pour la France ».

Le cas de Lucien JAILLARD a néanmoins suscité notre curiosité. En effet, ce soldat a été déclaré « disparu en mer ».

Après consultation des archives conservées à la mairie, nous avons découvert qu'il avait été porté disparu en mer lors du naufrage du navire de transport le Gallia le 4 octobre 1916.

Ce jour-là, ce croiseur auxiliaire de l'armée française fut torpillé par un sous-marin allemand au sud de la Sardaigne alors qu'il faisait route vers Thessalonique en Grèce. Le croiseur qui devait l'escorter pendant son trajet avait subi une avarie et n'avait pas pu naviguer à ses côtés.

Dans ce contexte, la traversée pouvait s'avérer dangereuse en raison de la présence de sousmarins allemands en Méditerranée. Et le Gallia a malheureusement croisé la route du sous-marin allemand U-35, directement responsable du naufrage de 194 navires au cours de la Première Guerre mondiale (soit 450 000 tonnes), triste record resté inégalé.

La torpille, tirée par le sous-marin, a explosé à l'arrière du Gallia, au niveau de la paroi de la soute aux munitions, entraînant ainsi une série d'explosions en chaîne. En 15 minutes, plus de 1 300 soldats, âgés de 30/35 ans en moyenne, mariés et pères de famille, ont disparu dans la plus grande catastrophe maritime de la Grande Guerre. Environ 600 survivants ont été recueillis le lendemain par le croiseur Chateaurenault qui faisait route dans le même secteur.

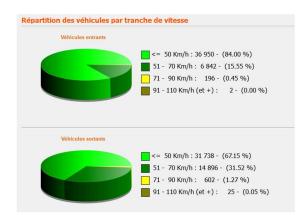


Vous pouvez retrouver plus d'information sur le site de France24 :

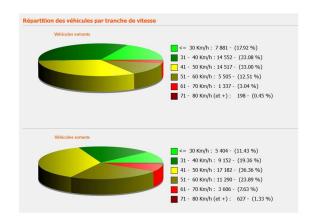
https://www.france24.com/fr/20161004-grande-guerre-torpillage-gallia-navire-francais-armee-orient-sous-marin-allemand

Exploitation des données du radar

L'analyse des données du radar qui se situe rue de Champagne, nous montre que les vitesses sont respectées dans 84 % des cas lorsque les véhicules entrent dans le village. Lorsque qu'il s'agit de sortir du village, le pourcentage tombe à 67 %.



Si on affine les données on s'aperçoit que 96 % des véhicules restent en dessous de 60 Km/h en entrant contre 91 % en sortant du village.



Voici quelques statistiques basées sur les mesures de l'année dernière, avec un nombre de 43990 véhicules entrants et 47261 véhicules sortants :

- La vitesse moyenne pour l'entrée dans le village est de 40,15 Km/h
- La vitesse moyenne en sortant du village est de 45,20 km/h
- Les plus grands excès de vitesses se situent au-dessus de 100 km/h (entrant ou sortant).
 Ces vitesses sont d'autant plus choquantes qu'elles sont souvent mesurées en fin de matinée et en fin de journée.

Ces données seront transmises à la gendarmerie pour que des contrôles de vitesse soient effectués.

Remerciements

La municipalité remercie pour leur dévouement :

- Mr Michel QUINOT, Mr Michel GUAY, Mr Daniel GUAY et Mr Yann GUAY pour le fauchage des bas-côtés de nos chemins,
- Mme Monique BELLEUX pour l'entretien de l'église,
- Mr Régis ARNAUD pour le don de mobilier et d'étagères,
- Mme Evelyne Guillaume pour la logistique et l'entretien de la boîte à livres,
- Mr Lukas LOUET pour le travail accompli cet été,
- Mr Olivier BOUTONNET pour l'élaboration d'une cartographie du cimetière,
- Mme Marie POISSONNIER, Mr Jean-Jacques LECLERCQ et Mr Patrick BELESSORT pour le prêt des cartes postales qui sont venues embellir la salle du conseil.

Services

Le panier de légumes : La livraison de paniers de légumes a terminé sa pause estivale. Elle reprendra dès le 8 octobre.

Pensez à passer vos commandes jusqu'au mardi soir pour une livraison le vendredi midi au 06 79 08 75 40.

La livraison de fromages : Après quelques jours de congés bien mérités, la livraison de fromages a repris. Vous trouverez sur le site la plaquette avec l'ensemble des produits ainsi que les tarifs (http://www.mairie-de-meigneux.fr/wp-content/uploads/2021/02/Produits-laitiers-et-Tarifs-2021.pdf).

Vous devez passer vos commandes directement auprès de la fromagère avant le mercredi soir pour une livraison le vendredi après-midi. Voici les coordonnées d'Anne Maëlle Moritz : 06 79 21 35 34. Notre fromagère est également présente le samedi matin sur le marché de Nangis, et le samedi après-midi, après 17H, sur la place de la mairie de Sognolles en Montois.

La livraison de pain : Pour rappel, la boulangerie de Sognolles en Montois nous livre du pain frais tous les jours sauf le mercredi.

La boulangère commence sa tournée dans le village vers 08H30, donc si vous l'entendez klaxonner, n'hésitez pas à sortir pour acheter ses produits. Vous pouvez même fixer sur votre façade une boîte à pain pour récupérer celui-ci dès votre retour du travail.

Etat civil

Naissances

• Mélio Sylvestre-Lavarinaz, le 15 mars

Baptêmes civils

- Curtys Despax, le 19 juin
- Romuald Despax, le 19 juin
- Zéphyr Silveira, le 10 juillet

Mariages

- Francesco Fontana et Patricia Amantchie, le 10 juillet
- Marjolaine Guillaume et Pierre Spak, le 18 septembre

Pacs

- Rosina Capicchioni et Patrick Dérangère, le 26 mars
- Richard Louet et Corine Grenet, le 24 septembre

Décès

• Nicole Bécasse, le 24 février

Entreprises du territoire

- ➤ **ALEXANDRE Mathieu** Couverture Zinguerie
 - o 2 rue des Sainfoins 06.46.84.37.96.
- > CAGNE Christopher Agence de prévention et de sécurité
 - o 8 rue de la vallée Gobin 07 85 03 23 51
- ➤ LEPETIT Frédéric Electricité générale
 - o 14 rue de Brie 06.04.59.44.81.
- ➤ **LEPICIER Christophe** Menuiserie
 - 14 Rue de l'Auxence 06.70.70.79.80.
- ➤ MARCHERAT Eric PFSUC Formation adulte secouriste santé
 - o 2 rue de la Gabriette 06.88.35.52.67.
- QUINOT Didier (QUINOT S.A) Moto culture
 - o 7 Rue Brie 01.64.08.02.64.
- QUINOT Catherine Bijoux et accessoires de mode
 - o 5 rue de l'église 07.70.25.21.19
- > RASOLONDRAIBE Vola Société de Services à la personne
 - o 14 Rue Champagne 06.35.22.09.45.
- ➤ CHAPELLE Christophe (REE Rails Europ Express) Ingénierie, conception et fabrication de modèles réduits
 - 9 rue de l'Auxence 01.64.00.31.20.
- > RICHARD Martine Atelier de vitrail
 - 7 rue du Marin 01.60.67.38.18